

Photo Océan. Ph. Doumic.

Contreplaqués OCEAN. Composition des panneaux à l'usine de Rochefort.

LE MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX EN FRANCE DANS LA PERSPECTIVE DU VI^{ème} PLAN

par Alain BERTRAND

Ingénieur au Centre Technique Forestier Tropical

RESUMEN

EL MERCADO DE LAS MADERAS TROPICALES EN FRANCIA EN LA PERSPECTIVA DEL VI PLAN

El consumo de maderas tropicales representa en Francia de un 10 a un 12 % del consumo total de madera de construcción. Esta proporción es ya importante y el VI Plan proyecta una mayor demanda de maderas tropicales. El autor ha intentado precisar el mercado actual de las maderas tropicales en Francia y presentar las previsiones elaboradas en el ámbito de la Preparación del VI Plan. La demanda de maderas tropicales será más elevada, pero ¿cuál será la parte atribuida a las maderas africanas

en relación con aquella de las maderas asiáticas ? Si en los años venideros la industria africana se encuentra en condiciones de suministrar, en particular, aserrios a precios competitivos en relación con los aserrios asiáticos, dicha industria podrá, sin duda alguna, llegar a ocupar un lugar importante en el mercado.

SUMMARY

THE TROPICAL WOOD MARKET IN FRANCE IN THE CONTEXT OF THE SIXTH ECONOMIC DEVELOPMENT PLAN

Consumption of tropical woods in France represents 10 % to 12 % of total timber consumption. This is a high proportion, and the Sixth Economic Development Plan allows for a further increase in demand for tropical woods. The author attempts to give a clear picture of the existing tropical wood market in France and to present forecasts worked out in the context of the Sixth Plan. The demand for tropical woods will be greater, but what will be the share of African woods in this market, by comparison with Asiatic woods ? If in the coming years the African industry is able to supply, in particular, sawn timber at prices competitive with those of Asiatic timber, it will without doubt assume an important place in this market.

La consommation de bois tropicaux représente, en France, entre 10 et 12 % de la consommation totale de bois d'œuvre.

Cette proportion est déjà importante et le sixième Plan prévoit une demande accrue de bois tropi-

caux. L'auteur a tenté ici de préciser le marché actuel des bois tropicaux en France et de présenter les prévisions élaborées dans le cadre de la préparation du VI^e Plan.

I. — STRUCTURE GÉNÉRALE DES IMPORTATIONS

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE BOIS TROPICAUX IMPORTÉS

Pendant les dix dernières années, les importations de bois tropicaux de toutes provenances, ont été les suivantes (tonnes), selon les douanes françaises :

TABLEAU I

Années	Grumes	Sciages	Placages	Contre-plaqués
1961 ..	800.751	36.396	4.280	6.166
1962 ..	727.330	36.364	3.897	4.956
1963 ..	860.189	56.691		
1964 ..	1.146.491	97.656	4.349	7.090
1965 ..	1.021.914	107.727	4.055	6.467
1966 ..	1.082.543	123.830	4.281	7.309
1967 ..	1.059.885	133.317	5.239	5.596
1968 ..	1.197.420	167.847	3.543	8.959
1969 ..	1.504.097	224.793	16.842	11.287
1970 ..	1.210.503	218.000*	22.335	8.294

* estimation

Il est remarquable de constater la différence d'évolution des importations de grumes et de sciages.

Les importations de grumes sont restées stables entre 1964 et 1968, année où la progression a repris, pour se poursuivre en 1969, avant de retomber en 1970, année de reflux.

Les importations de sciages, au contraire, ont eu une croissance régulière et rapide.

La progression des importations de contre-

plaqués est lente et irrégulière. Les importations de placages sont maintenant en nette reprise.

RÉPARTITION PAR PAYS D'ORIGINE

Pays de la zone Franc.

La place prise par les Territoires de la zone franc a évolué comme l'indiquent les tableaux ci-contre.

La part relative apportée par la zone franc pour la satisfaction de la demande française de bois tropicaux a évolué différemment pour les grumes et les sciages.

La France continue d'importer la grande majorité des grumes tropicales des pays de la zone franc ; cependant, on peut noter une décroissance de la part relative de la zone franc. En effet, les importations en provenance de la zone franc croissent environ de 4 % par an, cependant que les importations totales augmentent de 5 % par an.

La demande totale de sciages augmente beaucoup plus rapidement (indice 100 en 1961 et 599 en 1970) mais la demande de sciages de la zone franc n'a progressé que de 100 à 361 pendant le même temps. En effet, les pays du Sud-Est asiatique ont réalisé, sur le marché français, une percée très importante.

Autres pays (hors zone franc).

L'évolution est indiquée dans les tableaux ci-contre :

TABLEAU II

PART DES PAYS DE LA ZONE FRANC DANS LES IMPORTATIONS FRANÇAISES
DE GRUMES TROPICALES (TONNES)

	1961	%	1964	%	1968	%	1970	%
Importations de bois tropi- caux	800.751	100	1.146.491	100	1.197.420	100	1.210.503	100
dont zone franc	755.552	94	1.057.749	92	1.056.887	88	1.057.636	87
Côte-d'Ivoire	346.359	43	514.206	45	536.813	45	408.429	34
Gabon	362.841	45	484.263	40	465.099	39	531.692	44
Congo R. P.	14.064	2	33.877	3	30.887	3	51.169	4
Cameroun	32.288	4	32.949	3	24.088	2	41.113	3
R. C. A.	—	—	—	—	—	—	10.760	1

TABLEAU III

PART DES PAYS DE LA ZONE FRANC DANS LES IMPORTATIONS FRANÇAISES
DE SCIAGES TROPICAUX (TONNES)

	1961	%	1964	%	1968	%	1970	%
Importations de sciages tropi- caux	36.396	100	97.656	100	167.847	100	218.000	100
dont zone franc	20.382	56	37.905	39	76.207	45	45.780	21
Côte d'Ivoire	10.511	29	22.888	23	47.483	28	23.430	11
Gabon	1.133	3	9.489	10	20.463	12	15.929	7
Congo R. P.	714	2	1.083	1	508	—	580	—
Cameroun	8.024	22	4.445	5	7.753	5	5.556	—
R. C. A.	—	—	—	—	—	—	282	—

TABLEAU IV

PART DES PAYS EXTÉRIEURS A LA ZONE FRANC DANS LES IMPORTATIONS
DE GRUMES (TONNES)

	1961	%	1964	%	1968	%	1970	%
Ghana	11.944	1	26.636	2	31.580	3	10.010	1
Nigéria	2.731	—	514	—	6.094	—	1.102	—
Malaisie	19.936	2	20.126	2	187	—	—	—
Philippines	2.501	—	23.122	2	57.342	5	61.187	6
Colombie	—	—	3.656	—	3.130	—	12.261	1
Congo R. D.	—	—	—	—	4.510	—	8.145	1
Libéria	—	—	—	—	23.463	2	56.463	5

TABLEAU V

PART DES PAYS EXTÉRIEURS A LA ZONE FRANC DANS LES IMPORTATIONS
DE SCIAGES TROPICAUX (EN TONNES)

	1961	%	1964	%	1968	%	1970	%
Ghana	—	—	3.208	3	432	—	278	—
Malaisie	10.841	30	51.771	53	89.461	53	125.415	57
Philippines	—	—	—	—	110	—	2.227	1
Brésil	499	—	1.358	1	339	—	106	—

La Malaisie exerce une suprématie absolue pour les sciages et présente une progression remarquable pour ses exportations ; pour les grumes, les Philippines ont amélioré leur position. Depuis peu, le Libéria et le Congo sont devenus des exportateurs notables.

ESSENCES IMPORTÉES

Le nombre des essences jouant un rôle commercial important est réduit à une trentaine, mais les deux premières essences représentent à elles seules plus de la moitié des importations.

Il est possible de connaître la demande française en considérant les importations en France ; ce procédé est légitime car les réexportations de France sont très faibles.

Les essences (27) les plus importantes du marché sont énumérées ci-après ; on remarquera le nombre élevé d'essences africaines dû aux liens anciens qui unissent la France et l'Afrique et à la bonne connaissance qu'ont les industriels français des bois africains.

Bois d'Afrique.

1° BOIS DE DÉROULAGE, UTILISÉS SURTOUT A LA FABRICATION DU CONTREPLAQUÉ.

OKOUMÉ. *Aucoumea klaineana* (Burseracées) :

- aire naturelle restreinte, Rio Muni, Gabon, Congo-Brazzaville ;
- exportations totales 1967 : 1.593.000 m³.
- Il représente plus de 90 % des exportations de bois du Gabon ;
- importations françaises 1968 : 687.824 m³.

SAMBA. *Triptochilon scleroxylon* (Sterculiacées) :

- abondant par taches en forêt dense semi-décidue du Libéria à la République Centrafricaine : Côte-d'Ivoire (Samba), Ghana (Wawa), Nigeria (Obeche), Cameroun (Ayous)
- exportations totales 1967 : 1.144.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 80.905 m³.

LIMBA. *Terminalia superba* (Combretacées) :

- essence sociale très abondante en forêt dense semi-décidue de la Sierra Leone jusqu'en Angola : Côte-d'Ivoire (Fraké), Nigeria (Afara), Congo (Limba) ;
- exportations totales 1967 : 305.000 m³ ;
- importations françaises 1968 : 300 m³.

ILOMBA. *Pycnanthus angolensis* (Myristicacées) :

- essence caractéristique des formations secondaires en forêt dense de la Guinée à l'Angola et jusqu'en Uganda et Tanzanie : Nigeria (Akomu), Cameroun Rio Muni (Eteng) ; le nom commercial vient du dialecte N'Komi au Gabon ;
- exportations totales 1967 : 150.000 m³ ;
- importations françaises 1968 : 16.920 m³.

TOLA. *Gossweilerodendron balsamiferum* (Cesalpiniées) :

- essence d'Afrique équatoriale, de la Nigeria à l'Angola : Nigeria (Agba), Gabon, Congo, Angola (Tola blanche) ;
- exportations totales 1967 : 89.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 8.169 m³.

OZIGO. *Daeryodes buettneri* (Burseracées) :

- du Cameroun au Congo, se trouve surtout dans l'aire de l'Okoumé : Rio Muni (Asia), Gabon (Ozigo) ;
- exportations totales 1967 : 41.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 35.460 m³.

2° BOIS DE PLACAGE OU D'ÉBÉNISTERIE.

ACAJOU D'AFRIQUE. *Khaya sp. pl.* (1) (Méliacées) :

- Côte-d'Ivoire (Acajou Bassam, Acajou Krala), Ghana et Nigeria (African Mahogany), Cameroun (Acajou n'Gollon) ;
- exportations totales 1967 : 329.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 56.980 m³.

SAPPELLI. *Entandrophragma cylindricum* (Méliacées) :

- du Libéria à l'Ouganda et l'Angola ; particulièrement abondant en République Centrafricaine et rare au Gabon : Côte-d'Ivoire (Aboudikro), Ghana, Nigeria, Cameroun (Sapelli) ;
- exportations totales 1967 : 314.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 53.620 m³.

MAKORÉ. *Tieghemella heckelii*.

DOUKA. *T. africana* (Sapotacées) :

- le Makoré est une espèce de l'Ouest africain ; le Douka, d'Afrique équatoriale. Ces bois sont assez voisins pour être confondus sous une même appellation commerciale : Côte-d'Ivoire (Makoré), Ghana (Bakou), Gabon (Douka) ;
- exportations totales 1967 : 199.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 33.700 m³.

BÉTÉ. *Mansonia altissima* (Sterculiacées) :

- essence de forêt dense semi-décidue du Libéria à l'Ouest de la République Centrafricaine : Côte-d'Ivoire (Bété), Ghana, Nigeria (Mansonia) ;
- exportations totales 1967 : 156.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 4.256 m³.

ASSAMELA. *Pericopsis elata* (Papilionacées) :

- aire très discontinue de la Côte-d'Ivoire au Congo Kinshasa : Côte-d'Ivoire (Kokrodua), Ghana, Congo (Afroformosa) ;
- rondins de 80 à 120 cm de diamètre ;
- exportations totales 1967 : 134.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 32.000 m³.

(1) L'indication *sp. pl.* après le nom de genre, abréviation de *species plures* signifie qu'il existe plusieurs espèces de *Khaya* admises à l'appellation Acajou d'Afrique.

DIBÉTOU. *Lovoa trichilioides* (Méliacées) :

- de la Sierra Leone à l'Angola et au Congo : Côte-d'Ivoire (Dibétou), Nigeria Cameroun, Rio Muni ;
- exportations totales 1967 : 97.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 6.845 m³.

3° BOIS DE MENUISERIE UTILISÉS EN MENUISERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.

SIPO. *Entandrophragma utile* (Méliacées) :

- disséminé plus abondamment en Afrique occidentale qu'en Afrique équatoriale : existe jusqu'en Ouganda et Angola ;
- exportations totales 1967 : 1.024.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 431.243 m³.

TIAMA. *Entandrophragma angolense* et *E. congoense* (Méliacées) :

- de la Guinée à l'Ouganda et l'Angola ; la seconde espèce, beaucoup plus rare, localisée au Gabon et au Congo est plutôt exploitée au Cabinda, sous le nom d'Acuminata : Côte-d'Ivoire (Tiama), Ghana (Edinam), Nigeria (Cédu-Nohor) ;
- exportations totales 1967 : 200.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 25.100 m³.

NIANGON. *Tarrietia* sp. pl. (Sterculiacées) :

- dans les forêts denses sempervirentes du Libéria, au Ghana, en Côte-d'Ivoire, au Gabon (Ogooué) ;
- exportations totales 1967 : 51.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 51.280 m³.

KOSIPO. *Entandrophragma candollei* (Méliacées) :

- a longtemps été confondu dans les lots commerciaux avec le Sapelli ;
- exportations totales 1967 : de l'ordre de 8.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 573 m³.

FRAMIRÉ. *Terminalia ivorensis* (Combretacées) :

- essence d'Afrique occidentale : Côte-d'Ivoire (Framiré), Ghana, Nigeria (Idigho) ; rondins de 60 à 80 cm de diamètre ;
- exportations totales 1967 : 45.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 26.714 m³.

BOSSÉ. *Guarea cedrata*. Le **DIAMBI** (*Guarea laurentii*) a les mêmes utilisations potentielles (Méliacées) :

- de la Guinée à l'Ouganda et au Congo : Côte-d'Ivoire (Bossé), Nigeria (Guarea) ;
- exportations totales 1967 : de l'ordre de 40.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 24.000 m³.

4° BOIS LOURDS DESTINÉS A DES EMPLOIS SPÉCIAUX.

AZOBÉ. *Lophira alata* (Ochnacées) :

- de la Sierra Leone au Congo Kinshasa :

Cameroun (Bongossi), Rio Muni et Nigeria (Ekki) ; Azobé est le nom de cette essence en Côte-d'Ivoire ; les exportations actuelles y sont négligeables ;

- exportations totales 1967 : 90.000 m³ (souvent en rondins décortiqués d'aubier) ;
- importations en France 1968 : 19.180 m³.

IROKO. *Chlorophora excelsa* (Moracées) :

- de la Côte-d'Ivoire à l'Angola et au Congo-Kinshasa, Kenya, Mozambique ; de préférence dans les zones de forêts denses très anciennement habitées : Côte-d'Ivoire, Nigeria (Iroko), Congo (Kambala) ;
- exportations totales 1967 : 97.000 m³ ;
- importations en France 1968 : 16.550 m³.

DOUSSIÉ. *Azelia* sp. pl. (Cesalpiniées) :

- du Nigeria au Congo : Nigeria (Apa), Cameroun (Doussié) ;
- exportations totales 1967 : 57.000 m³ (en forte régression sur les années antérieures par suite du conflit nigérian) ;
- importations en France 1968 : 4.666 m³.

Bois d'Asie.

MÉRANTI ROUGE. *Shorea* sp. pl. (Dipterocarpaceés) :

- essences du Sud-Est asiatique, Singapour, Malaisie, Indonésie ;
- exportations totales : 550.000 m³ en 1967 ;
- importations en France 1968 : 215.000 m³.

LAUAN ROUGE. *Shorea* sp. pl. (Dipterocarpaceés) :

LAUAN BLANC. *Shorea* sp. pl., *Parashorea*, *Pentacme* :

- îles Philippines Mindanao Luzon ;
- exportations totales : plusieurs millions de m³ ;
- importations en France : 82.000 m³ en 1968, dont 60 % en Lauan blanc et 40 % en Lauan rouge.

RAMIN. *Gonystylus bancanus* (Thymeleacées) :

- Sabah, Sarawak, Malaisie.

TECK. *Tectona grandis* (Verbenacées) :

- existe sur une aire très large en Asie, Inde, Birmanie, Thaïlande.

Bois d'Amérique Latine.

ACAJOU D'AMÉRIQUE. *Swietenia macrophylla* (Méliacées) :

- Amérique Centrale, Colombie, Venezuela, Amazonie, Pérou, Bolivie ;
- importations très réduites.

BALSA. *Ochroma lagopus* (Malvacées) :

- toute l'Amérique tropicale, mais exporté à peu près uniquement par l'Equateur ;

- exportations de l'Equateur : 43.000 m³ en 1969 ;
- importations françaises 1968 : 8.000 m³.

ABARCO, *Cariuiana pyriformis* (Lecithydacées) :

- Colombie, Venezuela ;
- importations en France 1968 : 9.700 m³.

ANGÉLIQUE, *Dicorynia guianensis* (Cesalpinoïdées) :

- Guyane et Amazonie, Surinam ;
- importations en France en provenance de Guyane : quelques milliers de m³.

IMPORTANCE RELATIVE DES ESSENCES COMMERCIALISÉES

Il est possible de connaître les importations françaises par essence ; en effet, les réexportations de France sont négligeables.

Le tableau ci-contre montre que le nombre des essences importantes en France pour le commerce des bois tropicaux est réduit.

20 essences représentent plus de 90 % des importations. Cependant, on peut estimer qu'il existe, à l'heure actuelle, une tendance à la diversification des bois importés. En effet, la part des 5 essences les plus importantes tend à diminuer (73 % en 1967 et 62 % en 1968) ; les prépondérances

absolues de l'Okoumé et du Sipo tendent à s'atténuer.

TABLEAU VI
IMPORTATIONS FRANÇAISES DE
BOIS TROPICAUX
(m³ équivalents grumes)

Essences	1967	%	1968	%
Okoumé.....	700.560	36,4	687.824	33,1
Sipo.....	440.860	22,9	431.243	20,8
Meranti rouge ...	140.000	7,2	215.000	10,9
Lauan.....	82.000	4,2	81.000	3,9
Acajou Khaya ...	50.510	2,6	56.980	2,7
Sapelli.....	35.540	1,8	53.620	2,5
Assaméla.....	35.000	1,8	32.000	1,5
Samba.....	34.320	1,7	80.905	3,9
Niangon.....	31.510	1,6	51.283	2,4
Oziqo.....	23.140	1,2	35.465	1,7
Tiama.....	20.470	1,0	25.100	1,2
Makoré.....	20.040	1,0	33.699	1,6
Bossé.....	20.000	1,0	24.000	1,1
Framiré.....	18.410	0,9	26.714	1,2
Abarco.....	8.000	0,4	9.700	0,4
Azobé.....	12.240	0,6	19.180	0,9
Iroko.....	11.140	0,5	16.550	0,7
Ilomba.....	8.200	0,4	16.920	0,8
Balsa.....	8.000	0,4	non disponible	
Ensemble.....	1.699.940	88,4	1.897.183	91,5
Total général....	1.921.800	100	2.072.400	100

PORTS D'IMPORTATION

Nous présentons ci-dessous les statistiques comparatives des importations de bois tropicaux par différents ports français parmi les plus importants.

Ces renseignements incomplets ne permettent pas de classer tous les ports français pour l'importation de bois tropicaux.

Cependant, il faut souligner que le Havre qui était en tête en 1963 est actuellement largement devancé par La Rochelle-La Pallice. Ensuite vient Caen (192.000 t en 1969 et 131.000 en 1970) précédant Marseille et Bordeaux pratiquement à égalité.

TABLEAU VII

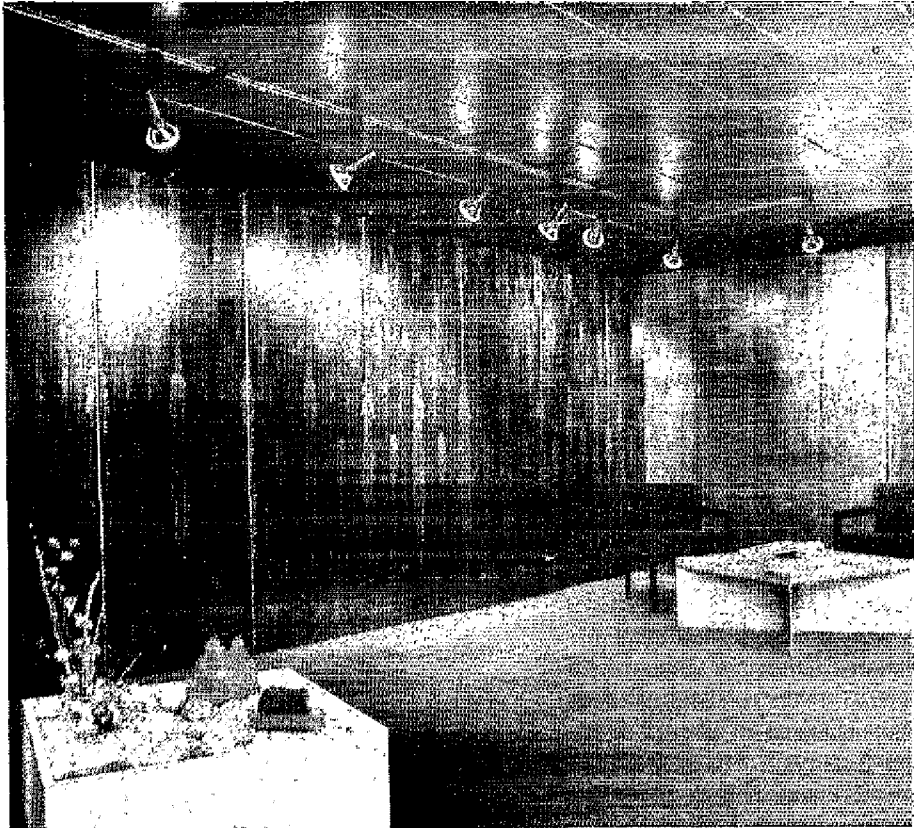
(tonnes)

Années	Bordeaux	La Rochelle La Pallice	Le Havre	Rouen	Marseille Port St-Louis
1960.....	77.530	143.294	209.610	4.943	65.739
1961.....	83.079	164.844	207.635	8.633	75.578
1962.....	59.578	127.763	178.260	7.336	65.144
1963.....	81.261	144.739	198.924	8.518	82.126
1969.....	183.000	417.000	198.000	22.800	189.000
1970.....	124.000	387.000	147.000*	7.000	123.000

* 11 mois

Etablissements MAROTTE. Hall d'exposition. Panneaux en Palissandre de Rio.

Photo Chatelain. C. T. F. T.



II. — COMPARAISON ENTRE LA DEMANDE FRANÇAISE ET CELLE DES AUTRES PAYS EUROPÉENS.

Le tableau de la p. 50 permet une comparaison entre les importations de bois tropicaux dans les six pays du Marché Commun et en Grande-Bretagne.

Il est particulièrement intéressant de constater que l'évolution des importations françaises a été plus rapide que celle des importations en Allemagne Fédérale, mais la croissance la plus spectaculaire a été celle de l'Italie.

La Grande-Bretagne n'importe que peu de

grumes mais surtout des sciages et des contreplaqués. A l'inverse, l'Italie importe une très forte majorité de grumes.

III. — LES INDUSTRIES FRANÇAISES UTILISATRICES DES BOIS TROPICAUX

Les importations de bois tropicaux sont le fait de quatre groupes d'industries. Ce sont :

- l'industrie du contreplaqué,
- l'industrie du tranchage,
- le bâtiment, avec principalement les menuiseries extérieures et intérieures,
- l'industrie du meuble.

Ces industries constituent à elles seules la quasi-totalité du marché des bois tropicaux en France, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-contre.

L'analyse des perspectives propres des groupes d'industries considérés permettra de connaître mieux le marché futur des bois tropicaux en France.

TABLEAU VIII

PART DES DIFFÉRENTES INDUSTRIES PRIMAIRES UTILISATRICES DU BOIS EN FRANCE

1967	Quantités totales de bois traités	Cubage de bois français utilisé
Scierie	16.988.000 m ³	16.798.063 m ³
Contre plaqué ..	1.000.000 m ³	200.000 m ³
Tranchage-pla- cage	207.720 m ³	100.000 m ³
Panneaux de fibres et de particules	956.000 stères	956.000 stères
Pâtes et papiers .	8.592.000 stères	7.423.000 stères

INDUSTRIE DU CONTREPLAQUÉ

Production.

L'industrie du contreplaqué est un des secteurs industriels dont la croissance à l'échelle mondiale a été la plus considérable : + 220 % entre 1953 et

1967, mais les progrès réalisés en Europe pendant la même période sont bien inférieurs.

Au cours des dernières années, l'évolution de la production française a été la suivante :

TABLEAU IX
IMPORTATION DE BOIS TROPICAUX DANS LA C. E. E. ET LE ROYAUME UNI
 Milliers de m³

		France	Allemagne Fédérale	Belgique Luxembourg	Italie	Pays-Bas	C. E. E.	Royaume Uni
1969	Grumes	1.798,1	1.615,1	230,8	1.556,4	300,4	5.500,8	343,4
	Sciages	185,7	172,4	126,2	90,1	161,5	835,9	463,5
	Contreplaqués ..	24,5						
1968	Grumes	1.452,0	1.505,7	187,9	1.091,2	302,6	4.539,4	326,2
	Sciages	218,3	125,7	86,9	72,8	136,4	640,1	541,1
	Contreplaqués ..	16,6						
1967	Grumes	1.325,3	1.324,6	172,0	1.011,2	219,3	4.052,4	275,3
	Sciages	148,6	96,9	72,8	40,0	89,9	448,2	447,9
	Contreplaqués ..	16,2	5,3	1,4	0	5,5	28,4	72,5
1966	Grumes	1.575	1.475	176	934,7	282,7	4.424	392
	Sciages	128	105	71	34,4	81,4	420	499
	Contreplaqués ..	14,9	7,2	0,8	0,6	26,8	50,3	116,6
1965	Grumes	1.394	1.548	173	841,8	265	4.222	406
	Sciages	122	101	50	32,9	76	382	539
	Contreplaqués ..	10	7	0,7		9		99
1960	Grumes	1.020	1.314	123	634	214	3.305	488
	Sciages	28	61	37	19	52	197	433
	Contreplaqués ..	10	5			4		55

Source : O. N. U. Commission Economique pour l'Europe. F. A. O.

TABLEAU X
*Evolution de la production française de
 contreplaqués (m³)*

Années	Multiplis	Lattés	Ensemble
1953			156.000
1960	292.000	92.000	390.000
1961	300.000	89.000	388.000
1962	303.000	98.000	414.000
1963	333.000	107.000	440.000
1964	367.000	119.000	488.000
1965	374.000	103.000	478.000
1966	413.000	116.000	530.000
1967	426.000	110.000	539.000
1968	454.000	93.000	547.000
1969	510.000	104.000	614.000
1970	537.000	106.000	643.000

Remarquons que la progression de 1970 (+ 4,7 %) a été plus faible que celle de 1969 (+ 12,3 %). Sur dix ans, 1961-1970, la progression moyenne est de 5,3 % par an, un peu inférieure à la moyenne mondiale, mais conforme aux prévisions du V^e Plan.

La production de panneaux lattés ne représente depuis 1968 qu'environ le 1/5^e de la production de panneaux multiplis, alors qu'en 1964, le rapport

était de 1/3 ; ce fait est lié à la concurrence des panneaux de particules, dans l'ameublement en particulier. La production des panneaux sous label CTB est remarquable : 36.000 m³ en 1962 et 107.000 m³ en 1969.

Cette production est répartie en quatre groupes principaux d'entreprises :

— Le premier groupe est constitué par les quatre entreprises les plus importantes qui fabriquaient en moyenne :

en 1961 : 37.000 m³ chacune ; en 1962 : 47.000 m³ ; en 1963 : 58.000 m³. En 1969, deux se situent entre 60.000 et 100.000 m³ et deux dépassent 100.000 m³ par an.

Ces quatre entreprises produisent ensemble plus de 50 % du total.

— Un deuxième groupe est constitué par 4 entreprises produisant entre 10.000 et 60.000 m³ par an.

Ces deux premiers groupes produisent ensemble plus de 66 % de la production nationale.

— Le troisième groupe comporte 8 entreprises fabriquant chacune de 5.000 à 10.000 m³ et 10,5 % de la production totale.

— Le quatrième groupe est constitué par 57 petites entreprises (23 % de la production).

Les entreprises de contreplaqué sont concentrées dans les régions suivantes :

— Région parisienne — (tendance à la décentralisation).

— Région Poitou-Charente (à l'origine, utilisation des peupliers du Marais Poitevin).

— Région de Normandie.

— Zones portuaires : Dunkerque, le Havre, Bordeaux, Marseille etc...

Les bois utilisés par l'industrie française du contreplaqué.

L'industrie française du contreplaqué est basée à peu près essentiellement sur une matière première : l'Okoumé ; cependant elle utilise également d'autres bois tropicaux et des bois de France résineux ou feuillus.

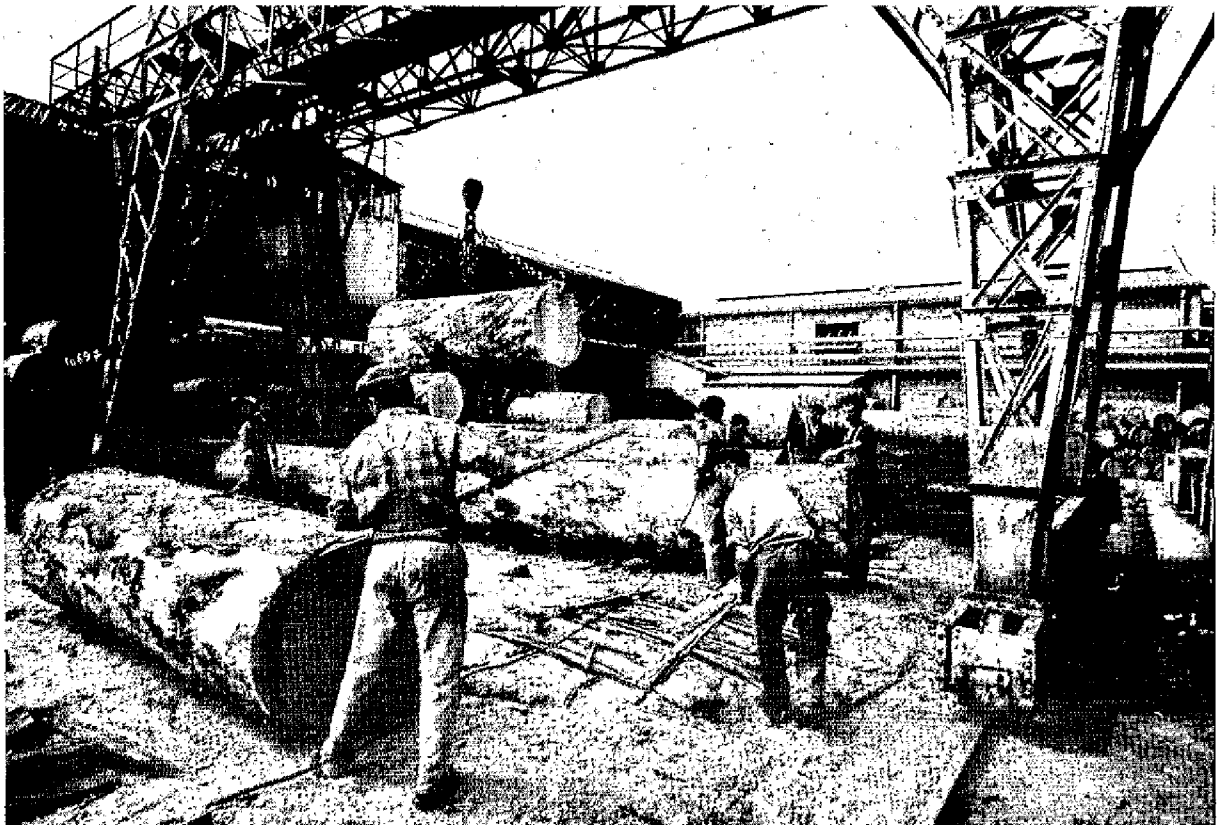
On estime que la quantité de bois mise en œuvre annuellement par l'industrie française du contreplaqué est la suivante :

TABLEAU XI

Essences	Bois déroulés ou tranchés/ pour plus m ³ grumes	%	Scelages (lattés) m ³ scelages
Okoumé	765.000	68,5	
Autres bois tropicaux	200.000	18	
Total bois tropicaux	965.000	86,5	
Peuplier	106.000	9,5	70.000
Hêtre	20.000	1,8	
Résineux	15.000	1,3	20.000
Autres	10.000	0,9	
Total bois de pays	151.000	13,5	90.000
TOTAL GÉNÉRAL	1.116.000	100	90.000

Ecorçage de grumes d'Okoumé à l'usine de Rochefort.

Photo Océan. Ph. Doumic.



Il faut remarquer que ces évaluations incluent sans doute des placages destinés aux industries de l'emballage.

La part relative de l'Okoumé dans l'approvisionnement de l'industrie du contreplaqué est globalement demeurée stationnaire depuis 10 ans. Par contre, la part des bois indigènes a diminué (la demande en était d'environ 250.000 m³ en 1961). Elle a été compensée par une demande accrue d'autres bois tropicaux.

Il convient d'analyser plus précisément la demande des différentes essences.

a) L'OKOUMÉ.

Il est utilisé depuis 1920 principalement en France et en Allemagne mais actuellement aussi en Israël, en Grèce... Il est considéré comme le bois idéal pour le déroulage ; en effet, il possède des avantages technologiques importants : abondance relative de l'espèce au Gabon, facilité de transport, qualité des placages, étuvage superflu...

b) AUTRES BOIS TROPICAUX.

De plus en plus, le nombre des essences accessoires utilisées par l'industrie du contreplaqué se développe. Citons principalement :

- l'Ozigo,
- l'Ayous (Samba),
- le Fromager.

c) PEUPLIER.

Le peuplier qui fut longtemps la ressource essentielle de l'industrie du contreplaqué en Italie, régresse en raison de la faiblesse de ses diamètres. Il conserve néanmoins une part notable du marché.

d) HÊTRE.

Le hêtre est utilisé essentiellement pour les contreplaqués courbes ou cintrés dans les industries du meuble et du siège.

e) RÉSINEUX.

La part des résineux augmentera sans doute dans les prochaines années puisqu'une entreprise vient de lancer sur le marché un contreplaqué en pin maritime.

Marché extérieur du contreplaqué. Exportations. Importations.

Les échanges extérieurs ont évolué défavorablement et les importations de contreplaqués étrangers ont marqué entre 1967 et 1969 une évolution préoccupante ; cependant, on a enregistré en 1970 un net renversement de situation qui devrait se développer en 1971.

Les producteurs français étaient en position difficile sur les marchés mondiaux après la dévaluation de la livre en 1967 (Israël et les pays du Sud-Est asiatique s'étaient alignés sur la nouvelle parité). La dévaluation du franc a permis de redresser la situation.

L'Allemagne et les Pays-Bas restent les principaux clients (32.000 t ensemble) et l'Italie notre premier fournisseur (16.000 t). L'Espagne et le Japon augmentent régulièrement leurs exportations en France. Cependant, l'Allemagne Fédérale, le Canada et le Gabon restent en 2^e, 3^e et 4^e place.

Le marché mondial du contreplaqué est en expansion rapide ; en 14 ans, entre 1953 et 1967, les exportations mondiales ont été multipliées par 6 ; en Europe, la progression a été de 3 seulement.

Le fait remarquable est l'essor des productions et exportations de contreplaqués tropicaux en provenance de l'Asie du Sud-Est : Philippines, Japon, Taiwan, Corée du Sud. Ces pays utilisent les grumes des Philippines et de Malaisie.

Marché intérieur du contreplaqué.

La consommation de contreplaqué par tête d'habitant : 13 kg en 1969, 12,8 kg en 1970, 8,6 kg en 1971, est en France comparable à celle des pays européens. En Allemagne, elle était de 5,3 kg en 1967-68 et au Royaume-Uni de 8,9 kg à la même époque. Cependant, elle est beaucoup plus faible que celle de la Suède, de la Finlande et des États-Unis.

La consommation totale s'établit ainsi pour les dernières années : (Tableau 13).

TABLEAU XII
ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE POUR LE CONTREPLAQUÉ

Années	Exportations		Importations		Solde de la balance (tonnes)
	Tonnes	1.000 FF	Tonnes	1.000 FF	
1960	38.100	58.000	9.600	13.200	28.500
1961	27.500	42.900	9.200	14.600	18.300
1962	28.200	44.500	7.900	12.700	20.300
1963	31.100	50.800	11.800	19.500	19.300
1964	31.000	52.800	16.900	27.800	14.100
1965	32.600	57.700	18.100	29.600	14.500
1966	29.500	50.000	25.100	37.500	4.400
1967	32.300	54.000	36.700	52.100	— 4.400
1968	33.200	55.800	51.100	71.500	— 17.900
1969	32.100	63.300	71.000	106.900	— 38.900
1970	50.000	105.000	61.500	100.300	— 11.500

TABLEAU XIII

	1967	1968
Production française	268.144 t	273.400
Solde importations-expor- tations	+ 4.400	+ 18.417
Consommation apparente ..	272.544	291.817

Il est assez difficile de chiffrer précisément les diverses utilisations du contreplaqué. Le Syndicat des fabricants de panneaux à base de bois estime cependant que la répartition entre les emplois est indiquée dans le tableau n° 14.

Les emplois sont groupés en trois catégories :

a) Les emplois traditionnels pour les panneaux de revêtement :

- l'ameublement,
- la menuiserie intérieure,
- les portes planes,
- les agencements et la décoration,
- l'emballage (en partie).

Pour ces emplois, le contreplaqué est concurrencé plus ou moins vigoureusement.

Dans l'industrie du meuble il est fortement concurrencé par les panneaux de particules pour les fortes épaisseurs.

Il a fortement régressé dans le meuble de cuisine. Le marché du meuble de grande série est, lui aussi, partiellement conquis par les agglomérés, mais les panneaux sont souvent plaqués d'Okoumé ; quant au meuble de qualité (environ 20 % de la production), on constate dans ce secteur un retour au panneau latté.

En 1967 la consommation de contreplaqué dans l'ameublement était la suivante : (Tableau 14).

Dans la menuiserie de bâtiment et l'agencement, l'utilisation de panneaux agglomérés est forte. Cependant, il existe un marché nouveau et en expansion pour le contreplaqué : celui des panneaux décoratifs souvent composés de panneaux minces plaqués ou de panneaux imprimés.

Le contreplaqué est en régression dans l'industrie des portes planes à cause de ses prix non compétitifs.

TABLEAU XV

Ameublement		19,35 %
Construction		39,90 %
● usages intérieurs		
— multiplis	11,71 %	
— lattés	6,04 %	
● usages extérieurs		
— coffrage	17,43 %	
— qualité extérieure	4,72 %	
Transports		8,90 %
● véhicules automobiles	3,34 %	
● caravanes	3,23 %	
● chemins de fer	0,48 %	
● construction navale	1,85 %	
Emballage		4,07 %
Publicité, magasins, étalages		16,50 %
Bricolage		4,80 %
Autres utilisations		6,80 %

Il est en principe uniquement réservé pour les portes palières ou les portes à vernir.

b) Les emplois de qualité extérieure :

- le coffrage,
- les panneaux de façade,
- l'industrie nautique,
- les wagons,
- les emplois agricoles (silos, bâtiments pour l'élevage),
- les emballages maritimes (containers).

Le secteur du coffrage constitue un marché très important en développement où le contre-plaqué apparaît comme un matériau très bien adapté, peu coûteux et pratiquement sans concurrent.

Le contre-plaqué entre sous diverses formes dans la composition de panneaux de façade généralement de type sandwich, mais il y subit une certaine concurrence ; il y est souvent associé à l'aluminium, aux matières plastiques, au verre etc...

Le secteur de la construction nautique semblait, il y a quelques années, très prometteur ; cependant, la concurrence des matières plastiques est très vive. La taille des entreprises trop petites ne donne pas toutes ses chances au contreplaqué qui devrait être compétitif pour des productions importantes.

Les emplois agricoles se développent mais plus

TABLEAU XIV

Production	Multiplis		Lattés	
	Quantité (m ³)	Valeur HT (1.000 F)	Quantité (m ³)	Valeur HT (1.000 F)
Meubles meublants	2.050.000	12.800	610.000	10.400
Meubles de cuisine	225.000	1.800	90.000	970
Mobilier scolaire et bureau	225.000	1.300	70.000	930
Meubles divers	400.000	2.650	10.000	170
Sièges	385.000	3.850	20.000	260
TOTAL	3.285.000	22.400	800.000	12.730

lentement que prévu et ils sont loin d'avoir atteint toute l'importance souhaitable. Le développement des emplois du contre-plaqué est lié à la modernisation de l'agriculture.

Les emballages maritimes : containers, constituent un secteur où le contre-plaqué est un concurrent très sérieux de l'acier et de l'aluminium. En effet, associé à la fibre de verre et aux matières plastiques, il offre des qualités très intéressantes : solidité, légèreté, souplesse, résistance aux chocs, facilité de réparation etc...

Il semble donc que les emplois du contre-plaqué extérieur se développent dans le sens d'une utilisation combinée avec d'autres matériaux. Le secteur des panneaux spéciaux est très diversifié.

Les contre-plaqués sont revêtus :

— de métal (aluminium, acier inoxydable, duralumin, cuivre, etc...),

— de matières plastiques (enduits, films, fibres, etc...),

— de stratifiés décoratifs,

— de produits ignifuges.

c) Les contre-plaqués travaillants

Outre les emplois de contre-plaqué de qualité extérieure cités plus haut, et qui font appel à toutes les qualités physiques des contre-plaqués, on utilise aussi le contre-plaqué dans la charpente : goussets, couvertures en voiles minces, contreventements, poutres-caissons, poutres à âme en contre-plaqué, isolements sous toitures et plafonds. Le contre-plaqué sert aussi pour les planchers et sous-planchers.

PERSPECTIVES D'AVENIR DU CONTRE-PLAQUÉ

L'industrie du contre-plaqué est une des industries lourdes du bois et son avenir apparaît particulièrement favorable. Les accroissements annuels pourraient aller jusqu'à plus de 10 % pendant certaines années du VI^e Plan.

INDUSTRIE DU TRANCHAGE

Production.

L'industrie française du tranchage est déjà ancienne et comprenait en 1968, 60 entreprises, occupant environ 1.900 personnes (4 entreprises avaient plus de 100 salariés), essentiellement concentrées dans la région parisienne. La production a évolué comme indiqué dans le tableau n° 16 au cours des dernières années.

Ce tableau n'apporte qu'une estimation peu précise ; on peut évaluer à environ 40.000 m³ de grumes les placages décoratifs obtenus par déroulage et décomptés par l'industrie du contre-plaqué (la part des bois tropicaux y serait d'environ 50 %).

Il apparaît cependant nettement que la production française est pratiquement stationnaire depuis 10 ans.

Les bois de tranchage.

La part des bois tropicaux est globalement de 50 % : en 1967, 107.000 m³ importés (toutes

provenances) et 100.000 m³ de bois de France ont été traités.

Les bois se répartissent en trois catégories :

— qualités figurées exceptionnelles,

— bois fins de luxe pour l'ébénisterie,

— bois d'usage courant, d'usage industriel.

Les bois tropicaux se répartissent selon les espèces et les qualités dans les trois catégories.

Commerce extérieur des placages et tranchages.

En tonnage, comme en volume, la production ne croît que très lentement puis retombe. La consommation croît et rattrape presque la production.

Par contre, en valeur les évolutions sont plus différentes. En effet, les placages importés sont des placages de moindre valeur alors que les placages exportés sont de grande valeur.

Le tableau ci-contre retrace l'évolution récente du marché.

TABLEAU XVI

	Production		Cube total de grumes utilisées m ³	Valeur des placages produits millions FF courants
	1.000 de feuilles	Tonnes		
1960	155.850	45.300	181.200	142,7
1961	164.328	49.400	197.600	151,3
1962	153.600	46.000	183.960	123
1963	148.600	45.708	178.320	137
1964	159.500	47.749	191.400	155,4
1965	167.200	50.163	200.672	169,4
1966	177.600	53.280	213.120	174
1967	173.100	51.930	207.720	169
1968	153.300	45.990	183.960	135
1969	166.500			

TABLEAU XVII. — MARCHÉ DES TRANCHAGES ET DES PLACAGES

	Production		Importations		Exportations		Consommation	
	millions FF	tonnes	millions FF	tonnes	millions FF	tonnes	millions FF	tonnes
1960	142,7	45.300	5,16	3.700	106,31	24.220	41,55	24.780
1961	151,3	49.400	8,40	5.160	103,19	22.248	56,51	32.312
1962	123	46.000	9,17	5.027	98,90	18.636	33,27	32.391
1963	137	45.708	12,4	6.368	95,2	19.698	54,20	32.378
1964	155,4	47.749	14,8	7.007	94,7	18.127	75,50	36.629
1965	169,4	50.168	17,0	6.671	103,9	19.762	82,50	37.077
1966	174	53.280	20,4	8.199	99,1	17.969	95,30	43.510
1967	169	51.930	20,2	10.126	92,7	17.903	96,50	44.153
1968	135	45.990	31,6	15.768	96,8	16.924	69,80	44.834
1969				27.308		17.278		

Les exportations s'orientent principalement vers les pays du Marché Commun et la Grande-Bretagne.

Perspectives d'avenir.

L'industrie du tranchage et du placage a vu, face à une demande croissante, sa production stagner. En effet, les entreprises françaises étaient nombreuses, dispersées, presque artisanales ; elles se sont heurtées à l'offensive commerciale des trancheurs allemands et italiens, aux entreprises

puissantes, équipées pour les bois tropicaux : industrielles. L'exportation de produits de qualité a permis de compenser la croissance des importations.

Mais la nécessité d'un regroupement, d'une production industrielle importante et d'une action commerciale coordonnée à l'exportation demeure et devient plus urgente avec la montée de matériaux concurrents qui resteront toujours néanmoins des succédanés.

Établissements MAROTTE. Massicot Josting.

Photo Chatelain. C. T. F. T.



BATIMENT

Il importe surtout ici de préciser les tendances de l'utilisation des bois et particulièrement des bois tropicaux dans l'industrie du bâtiment. En effet, malgré les apparences et l'utilisation de plus en plus poussée des matériaux de remplacement, la place du bois reste toujours importante. Elle était estimée en 1968 à 15 % : le chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment était estimé à environ 50 milliards dont 7,2 étaient revenus aux industries du bois (fourniture et pose).

Il apparaît donc que la part du bois dans la construction progresse légèrement (10 à 12 % en 1963).

Sans parler du contre-plaqué, la construction a absorbé en 1968 environ :

- 1.500.000 m³ de sciages résineux en charpente,
- 30.000 m³ de sciages résineux en charpente lamellée collée,
- 4.000.000 m² de fenêtres en bois,
- 6,5 millions de portes planes,
- 17 millions de m² de revêtements de sols en bois.

Par ailleurs, le marché du bâtiment est un marché de masse ; il s'y développe actuellement une offensive de certains matériaux pour concurrencer le bois dans divers emplois. La demande de construction et de logements est en croissance très forte en longue période

Les perspectives à court terme paraissent moins

favorables, mais les prévisions du VI^e Plan ont fixé comme objectif en 1975, 510.000 logements terminés et 250.000 logements anciens améliorés chaque année (en 1970, 451.000 logements ont été terminés — l'objectif du V^e Plan pour 1970 était de 500.000 logements). Le marché du bâtiment est donc très important et la demande de bois y est considérable.

Les secteurs de la menuiserie extérieure, de la menuiserie intérieure (y compris les revêtements de sols) permettent de voir la place des bois tropicaux dans le marché du bâtiment.

Menuiseries extérieures.

Le secteur des menuiseries extérieures intéresse les ouvertures et les panneaux de façade et murs-rideaux.

Fenêtres.

La place du bois est importante dans ce secteur et les bois tropicaux y occupent une place de choix.

Les essences utilisées sont le Niangon (en régression), le Sipo, le Meranti, et peut-être bientôt le Sapelli du Cameroun et de R. C. A.

La part du bois face aux autres produits concurrents est la suivante :

- immeubles résidentiels de faible hauteur : 90 % (cadres et châssis),
- immeubles résidentiels de grande hauteur : 20 % (cadres et châssis),
- bâtiments industriels : 15 % (cadres et châssis),
- bâtiments commerciaux : 60 % (cadres et châssis),
- bâtiments agricoles : 95 % (cadres et châssis).

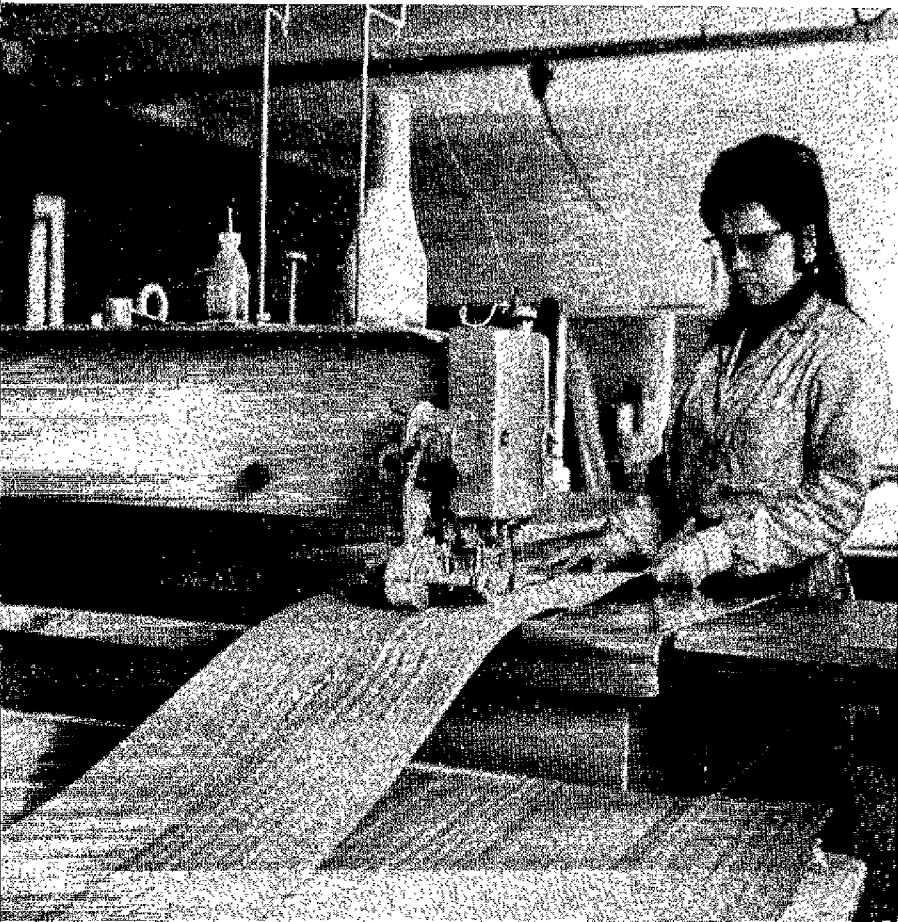
La tendance à la construction de grands ensembles immobiliers a favorisé le développement des fabrications de série et l'introduction de méthodes industrielles dans la construction.

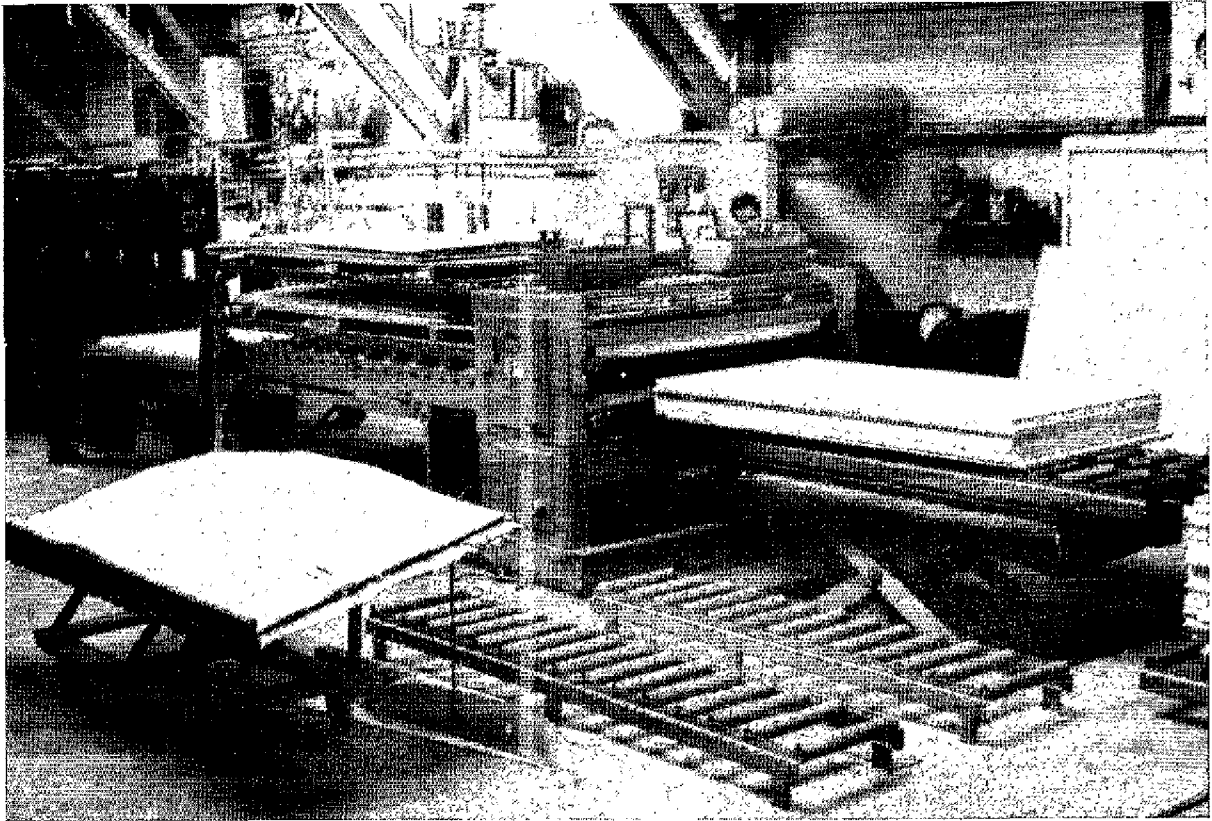
Les entreprises de menuiserie de bois qui ont acquis une taille suffisante (groupements d'entreprises), ont bénéficié largement de cette évolution et contribué à conserver au bois une part très importante (environ 55 % des fenêtres contre 50 % il n'y a pas 10 ans).

Ces entreprises utilisent presque exclusivement des bois tropicaux mais depuis peu se développent les ventes de fenêtres vitrées, peintes, prêtes à poser ou même de blocs-fenêtres pour

Joinleuse à fil Kupert.

Photo Chatelain. C. T. F. T.





Encolleuse Fritz.

Photo Chatelain. C. T. F. T.

les constructions industrialisées. Ces productions associent de plus en plus souvent le bois au plastique et au métal.

L'industrie des fenêtres reste divisée en deux types d'industries : les peu nombreuses grosses entreprises (GIMM, SAFERM etc...) ultra-modernes et les très nombreuses entreprises artisanales dont la part du marché régresse et se réduit aux fabrications de toute petite série à dimensions spéciales.

La France est exportatrice nette : en 1970 :

- importations : 1.677 t
- exportations : 17.817 t

Fermetures (volets).

Ce type d'industrie a une importance moindre, mais les productions sont beaucoup plus industrialisées. Les menuiseries de fermeture sont en bois ou en plastique, le fer est quelquefois utilisé. La concurrence la plus vive oppose le bois et le plastique ; la part du bois se réduit lentement en pourcentage mais la croissance du marché assure une augmentation des productions. Dans les constructions neuves un peu moins de 50 % des fermetures sont en bois ; la part des bois tropicaux est réduite.

Les panneaux de façade et les murs-rideaux sont utilisés dans 11,5 % des immeubles collectifs et 4 % des maisons individuelles construits.

Panneaux de façade et murs rideaux.

Cette industrie emploie le bois associé à d'autres matériaux. En effet, le bois n'apparaît plus à l'extérieur mais constitue le matériau de structure des façades et des murs-rideaux ; ce sont généralement des panneaux de type sandwich. Ces panneaux ne contiennent que très peu de bois tropicaux ; ceux-ci sont parfois utilisés pour les ossatures : 1 % au maximum.

Le secteur des cloisons sèches devrait connaître un grand développement.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Seule l'industrie des fenêtres offrira aux bois tropicaux un débouché important dont la croissance est assurée si son approvisionnement est possible à des prix compétitifs.

En effet, la concurrence des autres matériaux, verre, aluminium, béton et surtout plastique, sera très vive au cours des prochaines années. Le prix des bois aura d'autant plus d'importance qu'est envisagé le remplacement progressif du Sipo par le Sapelli du Cameroun et de R. C. A.

Il s'agit là d'un marché très important que les bois tropicaux peuvent et doivent conserver, et où une progression sensible est même possible.

Menuiseries intérieures.

Les industries se regroupent en trois catégories de productions :

- portes planes, huisseries,
- parquets, revêtements de sols,
- baguettes et moulures.

Portes planes et huisseries.

Ces industries concentrées et importantes réalisent des fabrications industrielles en grande série. La production 1968 est estimée à 6,5 millions de portes planes.

L'utilisation du contre-plaqué continue de se réduire au profit des panneaux de fibres, sauf pour les portes palières qui demeurent essentiellement en contre-plaqué. Le recul du contre-plaqué est dû à deux facteurs :

- le prix moins élevé du panneau de fibres qui constitue un matériau plus inerte,
- la difficulté d'obtention de contre-plaqué de qualité pour les portes.

On constate une utilisation plus importante de panneaux imitation bois (imprimés, stratifiés ou vernis).

La proportion de bois tropicaux utilisés dans la fabrication des cadres est pratiquement nulle ; ils sont presque toujours en résineux sapin, pin sylvestre, pin maritime.

Les portes en panneaux de particules (placards) voient leur emploi se développer. Dans les portes à intérieur bois, on note un certain développement de l'Ayous traité.

L'avenir de cette branche est directement lié à celui du bâtiment puisque le bois n'a pratiquement pas de concurrent sérieux. Rappelons que la France demeure importatrice nette.

Parquets.

Cette industrie a posé, en 1968, 17 millions de m² de revêtements en bois dont la majeure partie en parquet mosaïque ou traditionnel. Le bois représente globalement 23 % du marché. Cette proportion était d'environ 29 % en 1963.

L'utilisation des bois tropicaux qui paraissait promise à un certain avenir s'avère réduite. Ce secteur est, de tout temps, resté réservé aux bois indigènes. Une promotion importante et l'éducation du goût des utilisateurs seraient nécessaires pour ouvrir des perspectives favorables aux bois tropicaux.

Baguettes et moulures.

Cette industrie paraissait menacée par la concurrence des plastiques, mais le bois a conservé une part considérable pour les aménagements intérieurs et l'emploi des bois tropicaux s'est révélé très favorable pour les entreprises.

Si la pression sur les prix des bois demeure limitée, les perspectives très intéressantes sont offertes aux bois tropicaux : Acajous, Limba, Sipo, Meranti etc...

INDUSTRIE DU MEUBLE

Secteurs de production.

La production de meubles se répartit en France en deux secteurs :

- un secteur industriel peu concentré,
- un secteur artisanal très nombreux.

Le tableau ci-dessous présente les parts relatives des deux secteurs :

TABLEAU XVIII
PRODUCTION — SECTEUR INDUSTRIEL ET SECTEUR ARTISANAL

Catégories	Etablis. ou entrep.	% du secteur	Effectif salarié	% du secteur	Moyenne	C. A. h. t. (millions de F)	% du secteur	Moyenne (1.000 F)	C. A. par salarié (F)
INDUSTRIE									
10-49	1.400	18 { 15 2 < 1	33.500	55 { 32 13.5 9.5	25	1.500	60 { 36 + 13 + 10 +	1.070	44.000
50-199	255		23.500		90	1.400		5.400	60.000
200-499	35		10.000		285	500		14.250	50.000
≥ 500	10		7.000		700	400		40.000	57.000
Salariés									
TOTAL ou moyenne	1.700	% TG : 10 100	74.000	% TG : 78 100	43	3.800	% TG : 83 100	2.200	≥ 50.000
ARTISANAT									
< 10 salariés	15.300	% TG 90	21.000	% TG 22	1,5	800	% TG 17	50	< 40.000
TOTAL général ou moyenne	17.000	100	95.000	100	5,5	4.600	100	270	47.000

Éts MAROTTE. Scie verticale Striebig.

Photo Chatelain. C. T. F. T.

Le secteur industriel français reste très peu concentré et l'appareil de production est très éparpillé, environ 10 fois plus qu'aux Etats-Unis par exemple (1.800 établissements sur 9,3 millions de km² aux Etats-Unis, un millier sur 550.000 km² en France).

Il existe en France un nombre très limité d'entreprises multi-établissements : Dumestre-Parizot, G. M. C., Doubinski Frères... , mais 300 établissements ou entreprises moyens, importants et très importants occupent plus de la moitié des salariés du secteur industriel et assurent à eux seuls plus de 60 % du chiffre d'affaires industriel et 50 % du total.

Une certaine concentration existe donc qui devrait se développer rapidement avec les dernières mesures gouvernementales (taxe parafiscale de 1 % pour la restructuration du secteur).

Taux de croissance de la production et de la productivité.

— De 1965 à 1968, le taux moyen annuel de croissance de la production hors taxe corrigée de la variation des prix a été de 9,20 % (le rapport du V^e Plan avait prévu un taux de 6,20 % par an pour la période 1965-1970).

— De 1965 à 1968, le taux moyen annuel de progression de la productivité a été de 5,8 % (le taux prévu pour la période du V^e Plan était de 5,2 %).

Commerce extérieur du meuble.

Pour les dernières années, les échanges sont indiqués dans les tableaux.

Il ressort des deux tableaux que les importations sont particulièrement importantes (817 millions de F. F.) par rapport aux exportations (168 millions de F. F.) et qu'au cours des dernières années les autres pays du Marché Commun se sont solidement implantés sur le marché français. Les fabricants français, dispersés, sans organisation commerciale efficace,

Éts MAROTTE. Ponçeuse à bande.

Photo Chatelain. C. T. F. T.

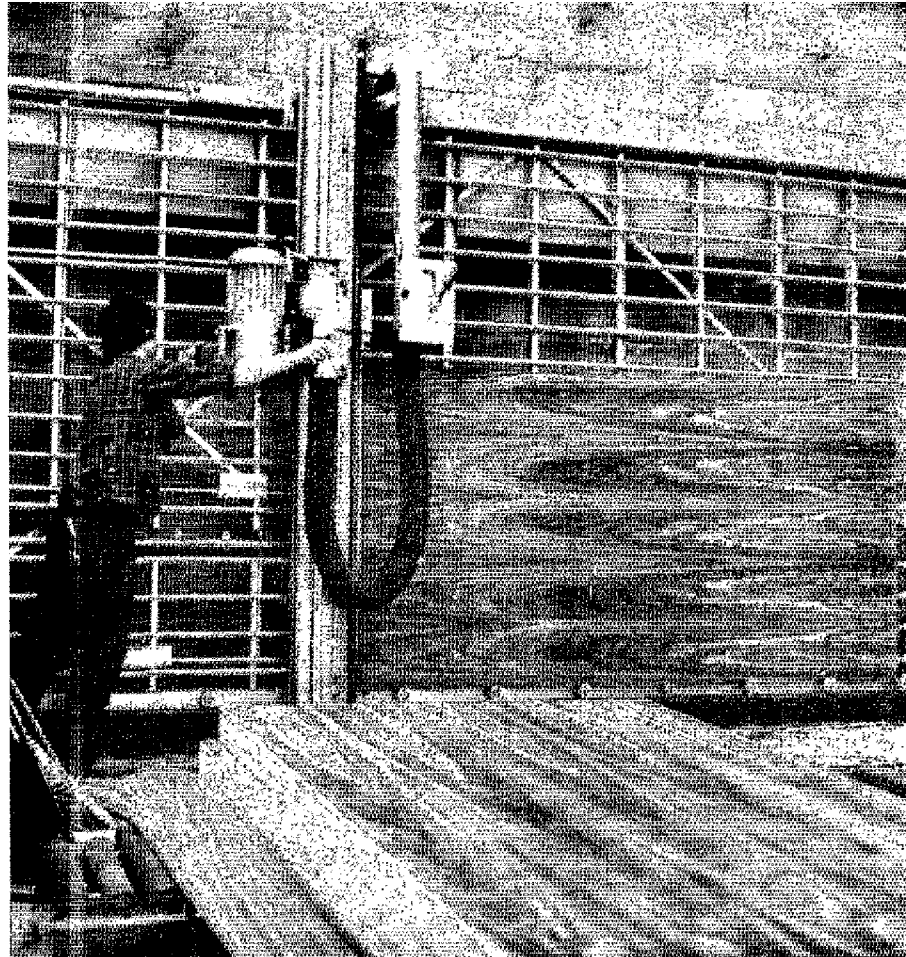


TABLEAU 19. — EXPORTATIONS (1.000 FF)

Pays destinataires	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Marché commun :							
Allemagne Fédérale	4.301	4.737	6.293	8.303	8.946	12.319	16.620
Italie	2.545	2.520	2.401	3.194	3.606	6.634	6.908
Pays-Bas	480	962	1.277	2.328	3.727	4.726	6.816
U. E. B. L.	4.682	5.918	7.712	12.513	16.004	21.557	37.116
Totaux Marché Commun	12.008	14.137	17.683	26.638	32.283	45.236	67.460
Autres pays	22.276	22.002	25.978	32.865	36.214	38.017	48.317
Totaux pays étrangers	34.284	36.139	43.661	59.503	68.497	83.253	115.777
Indice, base 100 en 1962.	112	118	143	195	225	273	380
PAYS DE LA ZONE FRANCS							
Toutes destinations	39.785	38.971	34.781	38.834	41.882	44.815	51.823
Indice, base 100 en 1962.	112	110	98	109	118	126	146
PAYS ÉTRANGERS ET ZONE FRANCS RÉUNIS							
Toutes destinations	75.069	75.110	78.442	98.337	110.379	128.068	167.600

TABLEAU 20. — IMPORTATIONS (1.000 FF)

Pays d'origine	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Marché commun :							
Allemagne Fédérale	62.469	80.306	83.645	96.897	99.417	162.535	236.644
Italie	19.394	23.273	32.862	44.614	60.714	94.078	164.622
Pays-Bas	5.145	9.512	10.818	8.333	10.798	10.819	17.055
U. E. B. L.	62.350	73.279	79.202	93.592	110.579	195.876	298.000
Totaux Marché Commun	149.358	186.370	206.527	243.236	281.508	463.308	716.321
Autres pays	33.345	49.651	56.121	58.399	60.028	72.836	100.418
Totaux pays étrangers	182.703	236.021	262.648	301.635	341.536	536.144	816.739
Indice, base 100 en 1962.	169	219	244	280	317	498	759
PAYS DE LA ZONE FRANC							
Toutes provenances	157	143	142	150	103	137	130
PAYS ÉTRANGERS ET ZONE FRANC RÉUNIS							
Toutes provenances	182.860	236.164	262.790	301.785	341.639	536.281	816.869

n'ont pu réagir. Actuellement, les importations représentent environ 20 % du marché français du meuble. On doit remarquer que pendant le même temps, les exportations ont cependant progressé, à un rythme sensiblement plus rapide en fin de période.

Le marché du meuble en France.

Le marché du meuble en France traverse, à l'heure actuelle, une crise. Pourtant, la demande globale est en expansion ainsi que le montre le tableau suivant :

TABLEAU 21

Année	Chiffre d'affaires « meuble » à l'échelon national (millions FF)	Taux d'expansion par rapport à l'année précédente %
1965...	6.100	3,50
1966...	6.600	8
1967...	6.980	5,7
1968...	7.580	8,5
1969...	8.160	7,6

Le marché potentiel français représente plus d'un million d'unités de vente par an. Il faut prévoir pour le VI^e Plan une expansion de 20 % pour l'équipement du foyer. Il faut ajouter à ce marché de base, le renouvellement des appartements anciens, la rénovation de 300.000 chambres d'hôtel vétustes, les équipements. La crise vient de ce que 30 % environ des meubles vendus en France sont fabriqués à l'étranger.

Les circuits de commercialisation sont modifiés. En effet, depuis 1960, la moitié du marché a été conquise par les commerces non spécialisés (grands magasins, sociétés de vente par correspondance, coopératives...).

Par ailleurs, une évolution très nette tend à faire du meuble un objet de consommation de durée réduite et d'usure rapide au même titre qu'un réfrigérateur, et l'industrie française n'a pas

toujours su adapter ses méthodes de fabrication.

Actuellement, en outre, les matières plastiques lancent sur ce secteur une offensive de grande envergure. L'issue dépendra essentiellement de l'évolution des prix relatifs, les meubles entièrement en plastique étant encore trop chers, au goût des consommateurs, pour qu'il y ait substitution.

Développement de l'industrie du meuble.

Les perspectives actuelles de l'industrie du meuble sont difficiles à définir. En effet, les objectifs les plus urgents qu'ont déterminés les commissions du VI^e Plan dépendent d'une restructuration du secteur.

On peut penser que la production et la consommation se développeront sensiblement, mais il ne paraît pas possible de pronostiquer quelle part reviendra au bois.

LES PERSPECTIVES DU VI^e PLAN

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

Ces perspectives ont été élaborées par le Comité Sectoriel des industries du bois. Le Comité souligne d'abord que l'évolution du secteur est liée à l'activité du bâtiment et à l'amélioration du niveau de vie, ainsi qu'aux possibilités d'approvisionnement en matières premières. Le rapport passe ensuite en revue divers éléments de l'activité économique.

Structures.

La structure de la plupart des industries est caractérisée par une grande dispersion, sauf pour la fabrication des produits semi-finis des industries du bois, les menuiseries industrielles et quelques usines d'ameublement.

Le tableau ci-dessous illustre cette analyse :

Entreprises	Nombre d'entreprises	Part de l'emploi total %
0 à 9 salariés	36.599	21
10 à 49 salariés	3.316	33,7
50 à 199 salariés	666	28,4
200 à 499 salariés ...	65	9,1
500 à 999 salariés ...	14	4,8
1.000 et plus	4	3
non déclarés	63	
Total	40.687	100

Le rapport définit les objectifs à atteindre pour permettre une restructuration industrielle :

— la recherche de la spécialisation des usines et la constitution de groupements,

— le rétablissement de l'équilibre financier des entreprises, actuellement compromis.

Cependant, il ne semble guère probable que la structure des industries du bois se modifia profondément dans les cinq prochaines années. La progression profitera essentiellement aux entreprises les plus importantes.

Pour les industries de l'ameublement et de la literie, le mouvement de concentration se poursuivra jusqu'en 1975, accéléré au fur et à mesure de la réalisation de la restructuration de la branche. Le nombre des établissements devrait passer de 19.700 en 1968 à 15.200 en 1975.

Production.

Le taux d'expansion annuel de la production des industries du bois et de l'ameublement a été déterminé par le Comité : 6,7 %. Le taux pour les industries du bois seules s'établit à 5,8 %, tandis que celles de l'ameublement ont un effort relativement plus important à accomplir (plan de restructuration) et le taux retenu est de 7,5 %.

Au total, la production du secteur devrait atteindre en 1975 un chiffre d'affaires hors taxes de 15,26 milliards de francs.

Commerce extérieur.

Au cours du V^e Plan, le taux de couverture des importations par les exportations s'est régulièrement dégradé (en fait, depuis la mise en place du Marché Commun). En 1969, ce taux était de 76 %

pour les industries du bois et de 20,5 % pour l'ameublement.

Un sensible effort d'exportation est prévu pour 1975, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Investissements.

Des investissements importants ont été réalisés, qui ont permis une progression de la productivité de 7,6 % par an en moyenne de 1959 à 1968. Il est prévu que le montant des investissements atteindrait, en 1975, 5 % de la production hors taxes. Les efforts porteront particulièrement sur les investissements intellectuels (gestion, analyse de valeur des produits... etc.

Emploi et formation professionnelle.

Le secteur employait, en 1968, 189.200 salariés dont 92.100 pour les industries du bois et 97.100 pour celles de l'ameublement et de la literie.

Compte tenu des prévisions de production, les industries du bois verraient leurs effectifs portés à 99.300 en 1975, tandis que celles de l'ameublement et de la literie auraient leurs effectifs pratiquement stationnaires, les efforts de restructuration devant permettre de dégager pour ces branches une marge complémentaire de productivité. Le problème de la formation professionnelle est examiné en détail au niveau des diverses catégories.

Productivité.

L'ensemble des mesures envisagées devrait se traduire par un taux annuel de progression de la productivité de 7 % pour le secteur, c'est-à-dire 5 % pour les industries du bois et 7,5 % pour celles de l'ameublement et de la literie.

Matières premières.

L'équilibre des besoins et des ressources ainsi que

TABLEAU 23
Production des industries du bois et de l'ameublement

Production valeur H. T. Millions FF 1968	1968			1975		
	Industries du bois	Ameublement	Total	Industries du bois	Ameublement	Total
Production	4.581	5.100	9.681	6.800	8.460	15.260
Indice	100	100	100	148,5	165,8	157,7
Variation annuelle				5,8 %	7,5 %	6,7 %

TABLEAU 24
Commerce extérieur. Valeurs hors taxes en millions de F au prix de 1968

	1968			1975		
	Industries du bois	Ameublement	Total	Industries du bois	Ameublement	Total
Exportations	295	189	484	550	840	1.390
Indice	100	100	100	185,6	444,4	286,6
Variation annuelle				9,2 %	21 %	16,5 %
Importations	310	572	882	550	1.400	1.950
Indice	100	100	100	176,1	246,7	221,8
Variation annuelle				8,4 %	13,5 %	12 %
Taux de couverture	95 %	33 %	55 %	100 %	60 %	71 %

TABLEAU 25
Valeurs hors taxes en millions de F au prix de 1968

	1968			1975		
	Industries du bois	Ameublement	Total	Industries du bois	Ameublement	Total
Investissements	256	214	470	340	430	770
Indice	100	100	100	133,2	197,7	162,6
Taux en % de la produc- tion H. T.	5,6 %	4,2 %	4,9 %	5 %	5 %	5 %

des moyens d'accélérer la mobilisation de ces dernières a été étudié au sein de l'inter-groupe « Forêts-Production ». Malgré les efforts déjà entrepris, le secteur risque de se trouver devant un problème assez grave d'approvisionnement puisque le taux prévu pour la couverture des besoins de la ressource nationale diminuerait de 80 % en 1968 à 75 % en 1975. Le rapport estime donc qu'il y aurait lieu d'accélérer la restructuration des scieries françaises afin de recourir par priorité à la production indigène française.

Distribution et marchés.

C'est surtout pour les industries de l'ameublement que le Comité a retenu un certain nombre d'actions propres à rétablir un équilibre actuellement compromis entre la production et la distribution. Ces actions se situent à deux niveaux :

-- liens privilégiés entre grandes industries et grands négoce permettant par une amélioration des procédés de gestion de parvenir à la programmation des commandes et d'indemniser les charges du stockage à celui des deux partenaires qui les supportera ;

— pour les moyennes et petites entreprises, examen d'un plan d'ensemble de rapprochement et créations de Groupements Inter-Entreprises devant aboutir à une réduction des coûts et à une spécialisation des fabrications.

En ce qui concerne le marché, des efforts particuliers seront entrepris pour que la part des dépenses des ménages consacrée aux biens d'ameublement soit augmentée.

Enfin, il est demandé aux Pouvoirs Publics de supprimer les obstacles qui continuent de freiner la construction des maisons individuelles en général et de celles à structure bois en particulier.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE BOIS TROPICAUX.

La couverture des besoins en bois de l'industrie française en 1975.

Le rapport de synthèse de l'Inter-Groupe « Forêts-Production » présentant le tableau ci-dessous déclare la situation 1975 alarmante.

Il convient de remarquer que pour les bois d'industrie, la couverture des besoins de l'industrie française ne sera assurée par des bois français que pour 75 % seulement (78 % pour les feuillus et 73 % pour les conifères).

Demande de bois d'œuvre en 1975.

Le tableau de la demande de bois d'œuvre en 1975 s'établit ainsi :

— M. I. A. M. veut dire : Matériel Industriel Agricole et Ménager.

— (A) En 1968, la consommation apparente globale a atteint 10.862.000 soit 3,6 % en plus.

— Par hypothèse le mètre cube « besoin des industries » et le mètre cube « ressources » sont

TABLEAU 26
Demande de bois en 1975 pour l'industrie française

Indice 100 en 1968 (sur les volumes)	Bois d'œuvre			Bois d'industrie		
	Total	Feuillus	Conifères	Total	Feuillus	Conifères
Besoins industriels	123	124	121	163	220	157
Récolte	106	106	105	167	192	138
Exportations	83	112	55	187	230	66
Importations	167	168	166	110	—	110

TABLEAU 27

GROUPES (besoins recensés) 1.000 m ³ bois ronds	Consomma- tion 1968	Besoins 1975	Feuillus de pays	Feuillus importés	Conifères de pays	Conifères importés
Fournisseurs du bâtiment	2.765	3.960	840	445	2.080	595
Bâtiment et travaux publics	8.300	9.900	950	800	6.550	1.600
Placages et contreplaqués	1.348	2.010	325	1.485	200	—
Emballage	3.550	4.910	2.820	—	2.090	—
M. I. A. M.	402	460	250	—	175	35
Ameublement	1.790	2.270	1.520	350	330	70
Divers	190	185	170	—	15	—
Traverses et wagonnages	800	685	635	35	15	—
TOTAUX	19.145 (A)	24.380	7.510	3.115	11.455	2.300
Indice (1975-1968)	100	127				

mesurés dans les mêmes conditions, à savoir feuillus et pin maritime : volume sur écorce, autres conifères : volume sous écorce.

— Les feuillus importés sont essentiellement des feuillus tropicaux.

Demande de feuillus tropicaux en 1975.

Le rapport de l'inter-groupe « Forêts-Production » déclare :

« L'examen de la demande de bois d'œuvre fait ressortir une demande spécifique de bois d'importation évaluée à 3.115.000 m³ en 1975, contre une importation de 2.149.000 m³ en 1968, très voisine de l'objectif du V^e Plan. Cette demande spécifique, à laquelle ne peut répondre la forêt nationale par définition, est à compléter par des importations à titre complémentaire qui remplacent les volumes de bois français destinés à l'exportation. »

« On admettra que le mouvement d'exportation des feuillus français, qui croît depuis 1968, se maintiendra au niveau 1968, niveau proche de celui déjà prévu au V^e Plan et pratiquement réalisé, soit 1.400.000 m³ dont 600.000 m³ en supplément du disponible technique. La prévision 1975 concernant les feuillus importés est la suivante :

TABLEAU 28

1.000 m ³ bois ronds	Total 1968	Total 1975	Autres	Okoumé
Demande spécifique	2.149	3.115	2.010	1.105
Importation complémentaire	—	615	615	—
Indice 1975/1968	2.149 100	3.730 174	2.625	1.105 162

« Un tel volume d'importation brut correspond-il aux possibilités des pays exportateurs actuels ?

« La réponse à cette question aurait exigé un examen pays par pays qui n'a pu être fait dans le détail.

« On doit noter que l'incertitude économique et politique qui touche de nombreux pays, l'épuisement relatif des zones les plus accessibles, l'élévation à prévoir des coûts d'exploitation et de première transformation, la concurrence accrue d'autres pays importateurs, la hausse relative des frets, soulèvent la question : où et à quel prix pourra-t-on se procurer ces importations de plus de 3.500.000 m³ ? Ces difficultés tempéreront probablement la demande.

« On notera cependant à titre indicatif :

« — En ce qui concerne l'Okoumé qui provient du Gabon ou du Congo-Brazzaville, les relations structurelles, qui lient plus de la moitié de la

« production aux entreprises françaises, invitent à penser que la production de grumes peut répondre à l'objectif, compte tenu de l'équipement du pays, mais sous réserve qu'une part plus élevée de cette production puisse être transformée sur place et exportée sous forme de placages ou de contre-plaqués au lieu de grumes.

« — En ce qui concerne les autres essences, il est certain qu'une part plus importante sera importée sous forme de sciages au lieu de grumes, soit au moins 50 % au lieu de 31 % en 1969-70. De même, l'origine Afrique diminuera en importance au profit de l'Asie du Sud-Est. »

« Le coût global des importations en 1975 par rapport à 1968 sera plus élevé en raison du coût unitaire des sciages plus élevé que celui des grumes, et devra être payé en devises pour une part plus importante. »

La demande bois tropicaux devrait donc croître au rythme de plus de 7 % par an.

L'Afrique verra-t-elle sa part se réduire au profit de l'Asie du Sud-Est ?

Le succès des bois asiatiques, ces dernières années, vient essentiellement des prix plus avantageux auxquels ils sont offerts sur le marché français.

Ces prix sont dûs eux-mêmes :

— à des taux de fret relativement peu élevés,

— pour la production de grumes, au volume de bois sur pied exploitable dans les forêts du Sud-Est asiatique, beaucoup plus important que dans la forêt africaine,

— pour la production des sciages, à la présence dans les pays asiatiques d'une main-d'œuvre nombreuse, bon marché, capable d'une haute productivité, en même temps qu'à l'existence, dans ces pays très peuplés, d'un marché local actif qui absorbe toutes les qualités inférieures.

On peut cependant penser :

— que les conditions de fret de ces dernières années sur l'Asie du Sud-Est sont liées à des circonstances exceptionnelles et devraient redevenir normales,

— que la hausse de la main-d'œuvre européenne et les progrès des techniques de distribution favoriseront une transformation sur place des grumes africaines.

Dans ces conditions, il est possible que la part asiatique dans les approvisionnements français s'accroisse encore légèrement ; dans la part africaine, les importations de produits demi-finis : sciages, placages, contre-plaqués deviendront de plus en plus importantes, par rapport aux importations de grumes.

Cependant, si l'industrie africaine était en mesure, dans les années qui viennent, de livrer en particulier des sciages à des prix compétitifs par rapport aux sciages asiatiques, elle pourrait certainement prendre une place plus importante sur le marché français.